# REQUÊTE AU JUGE COMMISSAIRE
# en relevé de forclusion
# à défaut de déclaration de créances dans le délai légal

(Art. L622-26 du Code de Commerce)

## A déposer ou à adresser par LR.AR au greffe

(consulter la notice explicative)

| **Créancier**<br>(Nom, adresse et références) | **Mandataire du créancier**<br>(Nom, qualité, adresse et références) |
|---|---|
| **Débiteur**<br>(Pour les personnes physiques : nom, adresse, n° d'identification*)<br>(Pour les personnes morales : dénomination, siège social, n° d'identification*)<br><br>* N° SIREN – art. D 123-235 du code de commerce | **Procédure**<br><br><u>Nature du jugement</u><br>(indiquer s'il s'agit d'une sauvegarde, d'un redressement ou d'une liquidation)<br><br><u>Date du jugement</u> |

**<u>Exposé des motifs</u>**

(Le créancier doit démontrer que le défaut de déclaration dans les délais - Cf. L 622-24 du Code de commerce - n'est pas de son fait)

Le requérant sollicite qu'il plaise au juge-commissaire de bien vouloir le relever de la forclusion et l'autoriser à faire valoir sa créance auprès du mandataire judiciaire.

Fait à le

Signature